

Notes pour l'allocution à la conférence de presse de
la Coalition préoccupée par les salles de classe
du 16 janvier 2009

Présentatrice 1 – Carole Willans, AMEC
Présentatrice 2 – Chantal Kealey, CASLPA

- Bonjour. Je m'appelle Carole Willans et je suis la présidente de l'Association des malentendants canadiens ;

- Je suis ici avec
 - Linda Walsh, présidente de l'Association canadienne des orthophonistes et des audiologistes ;
 - Chantal Kealey, directrice de l'audiologie et du personnel de soutien de la même association;
 - Et Maureen Clarke, enseignante certifiée, représentant l'Association canadienne des enseignants(es) des sourds(es) et des malentendants(es) .

- Nous sommes ici aujourd’hui représentant la Coalition préoccupée par les salles de classe qui est un groupe d’organismes ayant comme objectif de protéger l’environnement d’apprentissage des élèves et la santé des cordes vocales des enseignants au Canada.
- Avec le retour à l’école, la Coalition préoccupée par les salles de classe offre cette occasion au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership dans l’éducation de nos enfants en incitant les gouvernements provinciaux et territoriaux à mettre en œuvre des normes acoustiques pour les écoles canadiennes.
- Il n’existe pas au Canada de législation sur l’uniformité des normes acoustiques dans les salles

de classe. L'acoustique dans les salles de classe canadiennes est loin d'être idéal.

- Les enfants, qui apprennent surtout en écoutant, ont besoin d'un environnement d'apprentissage dans lequel ils peuvent entendre entièrement les instructions de leur enseignant et les comprendre, surtout les enfants ayant des troubles d'apprentissage, les enfants malentendants ou les enfants qui apprennent en langue seconde.
- Des études effectuées au Canada démontrent que l'acoustique est mauvaise dans bon nombre de salles de classe et que les enfants travaillent souvent dans des conditions inférieures aux normes.

- Les conclusions d'une étude du Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation (Bradley, 2005) indiquent qu'au Canada, le bruit de fond excessif et la mauvaise acoustique des salles de classe empêchent l'élève moyen de 1re année de comprendre un mot sur six.

Bradley, John. Does the Classroom Assist or Impede the Learning Process? Educational Leadership, Feb, 2005 by Dr. John Bradley, Canadian Language and Literacy Research Network Project Leader and Network Researcher based at the University of Ottawa and National Research Council Canada

- Le bruit de fond ne provient pas seulement de l'activité des élèves. Les sources extérieures de bruit englobent :
 - L'équipement, comme les ordinateurs, les projecteurs et les aquariums
 - Les systèmes de ventilation et de chauffage
 - Les systèmes d'éclairage des salles de classe comme les lampes fluorescentes qui émettent un « bourdonnement »

- La difficulté à apprendre en classe à cause d'un bruit de fond excessif et d'une mauvaise acoustique peut mener à :
 - Une mauvaise compréhension du signal de parole
 - Une baisse de l'attention chez l'enfant
 - Une diminution des résultats scolaires
 - Une déficience de lecture
 - Une baisse de la motivation
 - Un retard dans l'acquisition du langage

- La mauvaise acoustique de la salle de classe affecte aussi les **enseignants**.

- Lorsque le bruit de fond est élevé dans une salle de classe, l'enseignant parle plus fort que d'habitude, ce qui fatigue à la longue ses cordes vocales.

- L'absence des enseignants qui ont trop forcé leur voix interrompt aussi le cycle d'apprentissage et entraîne des coûts élevés pour le système de soins de santé.
-

***** CHANTAL*****

- The Acoustical Society of America a établi une norme d'acoustique dans les salles de classe qui a été approuvée par the American National Standards Institute (ANSI).
- La norme, en conformité avec des recommandations de longue date pour une bonne pratique dans les établissements scolaires, fixe des critères précis pour le bruit de fond et la durée de réverbération dans une salle de classe vide.

- La Coalition préoccupée par les salles de classe estime que le Canada doit se doter de normes analogues et recommande l'adoption des normes américaines.
- Les codes de construction d'écoles varient selon la province et territoire, mais chacun devrait s'assurer que ses normes de construction garantissent une bonne acoustique.
- Il faut prendre l'acoustique en compte lors de la construction d'écoles et évaluer l'acoustique des écoles déjà construites et l'améliorer si elle est déficiente.

- Notre gouvernement doit assumer la responsabilité de l'éducation de nos enfants et de l'application des normes acoustiques.
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient prendre les bonnes décisions pour protéger l'environnement d'apprentissage de nos enfants et pour cela, il leur faut commencer par mettre en œuvre, à l'échelle de la province, des normes de construction qui tiennent compte de l'acoustique en salle de classe.
- Les écoles dont l'acoustique est bonne, favorisent le **potentiel** d'apprentissage des enfants.

- Toutes les **nouvelles** écoles doivent être construites en tenant compte de l'acoustique dans la salle de classe et il faut évaluer les écoles **actuelles** et en améliorer l'acoustique si nécessaire.

- Merci.